



Communiqué de presse

Mercredi 04 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE / Confinement - Nîmes Métropole réunit les Chambres consulaires : « On additionne nos forces ! »

Suite aux mesures de confinement prises pour enrayer la crise Covid-19, Nîmes Métropole a réuni lundi 2 novembre 2020, les chambres consulaires du Gard : Chambre de commerce & d'industrie (CCI Gard), Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA Gard) et Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH 30). Objectif : présenter les mesures prises pour soutenir le tissu économique et adapter l'activité du territoire à la crise.

Entouré d'Eric Giraudier, président de la CCI Gard, d'Henry Brin, président de la CMA Gard et de Denis Allegrini, président de l'UMIH 30, Franck Proust, président de Nîmes Métropole, a présenté les dispositifs coordonnés mis en place immédiatement au service des entreprises.

Renforcement du guichet unique pour les entreprises

Dans le cadre de la décentralisation, les organismes consulaires sont devenus le guichet unique pour aider et guider les entreprises dans leurs dossiers d'aides. Pour les soutenir, Nîmes Métropole met à disposition quatre personnels en télétravail afin de les aider à recenser les besoins des entreprises en cette période de confinement et renforcer les procédures pour les accompagner.

Relance de la plateforme achat-gard.com

Est également relancée plus activement la plateforme achat-gard.com ou consommons-gardois.fr, pilotée par la CCI du Gard. Cette plateforme B to B est destinée à mettre en relation des entreprises privées de restauration d'entreprise, et des professionnels de la restauration, qui pourront assurer leurs besoins et déposer les « paniers » dans des points relais.

La plateforme achat-gard.com est un portail dédié au commerce de proximité qui permet la vente en ligne via un service dit de « click & collect », soit de la vente géolocalisée suivie d'un retrait en magasin ou restaurant. Près de 16 500 commerçants gardois sont d'ores déjà référencés dans cette plateforme, proposant plus de 1 800 produits en ligne, dont 900 éligibles à la vente en ligne.

Nîmes Métropole flèche de nouvelles aides financières

De nombreux dispositifs initiés par Nîmes Métropole ont également été prolongés ou renforcés, telle la baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport et culture. Financée à 50 % par l'État, soutenue par l'agglomération à hauteur de 607k€, cette aide a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

Concernant le Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie (FSE), auquel abonde Nîmes Métropole, l'agglomération a d'ores et déjà engagé près de 1,7m€, soit plus de 1 000 entreprises aidées ; une enveloppe globale de 3m€ est mise à disposition. A date, c'est donc près de 4 700 établissements qui ont été directement soutenus par l'agglomération, sans compter les nouvelles mesures mises en place :

- La révision des critères d'éligibilité des aides pour élargir la base des entreprises éligibles et simplifier leurs démarches ;
- L'augmentation des fonds disponibles pour aider plus d'entreprises ;
- Deux dispositifs de soutien complémentaires aux entreprises impactées directement par la crise Covid-19 en plus des dispositifs déjà en place dont L'OCCAL 1 (aides à la trésorerie en avance remboursable) et L'OCCAL 2 (subventions d'investissement) : renforcement de L'OCCAL 2 et abondement au Fonds de solidarité national (FSN 2) (subventions).

A noter que cette aide sera mise à la délibération du Conseil communautaire le lundi 14 décembre prochain.

Pour aller plus loin :

L'OCCAL 1 & 2

En élargissant les publics bénéficiaires, tous les artisans et les commerçants deviennent éligibles, au-delà de ceux « recevant du public ». Il en va de même pour les acteurs du secteur de la culture, de l'évènementiel, des lieux de visite patrimoniaux, des activités de loisirs et du sport, ainsi que pour ceux sous statut de profession libérale et les associations, dans la mesure où ils font partie des secteurs éligibles à L'Occal.

Plusieurs demandes sont dorénavant possibles dans la limite du plafond unique. Une aide à la trésorerie (avances remboursables), avec un plafond unique de 25k€ et un différé de remboursement jusqu'à 24 ou 36 mois, complèteront le dispositif, ainsi qu'une aide aux investissements sanitaires et de relance (sous forme de subventions, avec un plafond unique de 23k€).

Pour finir, le dispositif initialement prévu jusqu'au 15 novembre se voit prolongé par tacite reconduction tous les 3 mois (à compter du 1er novembre).

FSN 2

Une convention tripartite Etat/Région/Nîmes Métropole sur le fonds national de solidarité à destination des entreprises a été signée, permettant de soutenir sous forme de subvention les déficits de trésorerie des entreprises de 1 à 20 salariés, tous secteurs d'activités confondus. Nîmes Métropole a fait le choix d'un forfait de 1 500 € par entreprise.

Contact :

Sabine Torres

Directrice de la Communication

06 81 41 52 34

sabine.torres@nimes-metropole.fr